

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME  
2006****Point de vue d'Irene Khan***Index AI : ACT 77/005/2006*

ÉFAI

Mercredi 8 mars 2006

**DOCUMENT PUBLIC**

*« Les victimes de violences conjugales sont comme les victimes de la torture – pour elles l'avenir se limite à survivre encore quelques heures, encore une journée. »*

Propos d'un psychologue familial au sujet de la violence contre les femmes au sein de la famille

En janvier 2006, la Libérienne Ellen Sirleaf-Johnson est devenue la première femme chef d'État d'Afrique, et Michele Bachelet la première femme présidente du Chili. Quelques mois auparavant, Angela Merkel était élue première femme chancelière fédérale en Allemagne.

Pendant deux années de suite, en 2003 et en 2004, le Prix Nobel de la paix a été attribué à des femmes : Shirin Abadi, avocate iranienne, et Wangari Matthai, militante écologiste kenyane. La Bourse de New York est aujourd'hui dirigée par une femme, ainsi que l'École supérieure de commerce de Londres – sans oublier Amnesty International !

Partout dans le monde, des femmes brisent les barrières sociales et économiques. Cependant, malgré ces victoires remarquables, la violence contre les femmes et les fillettes se poursuit dans des proportions inacceptables.

Contrairement à la « guerre contre le terrorisme », la « guerre contre les femmes et les fillettes » est absente du calendrier politique mondial. Ses victimes tombent sur les champs de bataille, dans les chambres à coucher et dans les rues malfamées. C'est le plus grand scandale de notre époque en matière de droits humains, d'autant plus grave qu'il est présent dans toutes les parties du monde et dans presque tous les aspects de la vie.

Il commence avant la naissance, avec les avortements sélectifs en fonction du sexe, qui atteignent des proportions inquiétantes dans des pays comme l'Inde. Il se poursuit après la naissance avec l'infanticide des filles et les violences physiques, sexuelles et psychologiques contre les fillettes, notamment à travers la prostitution infantine, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines.

À l'âge adulte, la violence prend la forme d'assiduités intempestives, de viols, de violences conjugales, d'atteintes et de harcèlement sexuels

par des collègues ou des proches, de crimes « d'honneur », et de violences liées à la dot et au prix de l'épouse. Les femmes ne sont en sécurité ni chez elles, ni au travail.

Dans certaines sociétés, l'« honneur » des femmes est considéré comme une marchandise qui sert à rembourser les dettes familiales ou à punir des familles. En Afghanistan, par exemple, le viol et les mariages forcés sont souvent utilisés pour résoudre des différends entre familles ou tribus.

Traditionnellement, quand il s'agit de défendre les droits humains, on parle surtout de la manière de protéger les citoyens contre l'utilisation abusive et illégale de la violence et de la force par l'État, et non de ce que l'État peut ou doit faire pour prévenir la violence aux mains d'acteurs privés. La sphère privée, et en particulier la famille, sont ignorées – on considère qu'elles ne relèvent pas de la compétence de l'État.

Or, les formes de confinement et les régimes de terreur pratiqués derrière les portes closes de certaines maisons peuvent s'avérer aussi terrifiants et destructeurs que la torture ou les mauvais traitements pratiqués dans les geôles de régimes répressifs.

La violence au sein de la famille existe dans tous les pays, même les plus développés. En Suède, les agressions contre les femmes ont augmenté ces dernières années, avec 22 400 plaintes déposées en 2003. En Espagne, le nombre de femmes tuées par leur partenaire ou leur ancien partenaire est en augmentation depuis 2001. En France, une femme est tuée par son partenaire tous les quatre jours. Paradoxalement, ce sont souvent les femmes des couches les plus riches et les plus pauvres de la société qui ont le plus de mal à fuir la violence – les pauvres parce qu'elles n'ont pas les moyens de partir, et les riches parce qu'elles ont trop à perdre.

Cependant, la famille est largement perçue comme un havre de sécurité et un sanctuaire de la vie privée – et elle occupe à ce titre une place privilégiée dans le droit national et international. Or, pour beaucoup de femmes et de fillettes, la famille peut être un lieu extrêmement dangereux en l'absence de protection de l'État et de la société contre la violence aux mains de ceux qui la composent.

Les déclarations internationales continuent d'alimenter ce paradoxe. D'un côté elles reconnaissent que la violence contre les femmes au sein de la famille est une forme de discrimination liée au genre et d'atteinte aux droits humains et, de l'autre, les documents et les traités des Nations Unies ne cessent d'appeler à un renforcement de la cellule familiale en tant qu'unité de base de la société.

Les solutions ? Que la société et l'État instaurent un environnement dans lequel les droits fondamentaux des femmes soient respectés et promus, que la discrimination contre les femmes soit éliminée et que l'égalité entre les femmes et les hommes soit reconnue. Ce sont là les meilleures réponses possibles à la violence contre les femmes.

Malheureusement, on assiste au contraire à un retour en arrière en matière de droits des femmes, alimenté par des forces conservatrices partout dans le monde. En Irak, des avancées importantes obtenues par les femmes au cours de ces dernières décennies ont été réduites à néant par le gouvernement. Aux États-Unis, le financement des programmes de contrôle des naissances à l'étranger a été interdit, mettant en péril les droits des femmes ainsi que le travail de lutte contre la propagation du VIH/sida.

Les gouvernements ne sauraient échapper à leurs responsabilités au simple motif que la violence contre les femmes est souvent commise par des acteurs privés – par exemple le partenaire intime – et non par des agents gouvernementaux. L'obligation de l'État de protéger les droits des femmes ne s'arrête pas au seuil des maisons.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement est responsable de tous les crimes violents commis contre des femmes, mais qu'il a l'obligation de prendre toutes les mesures raisonnables, en droit, en politique et en pratique, pour que les femmes ne soient pas exposées à la violence – et puissent obtenir une protection quand elles sont menacées et des réparations en cas de violence.

L'État ne doit pas utiliser la culture, la coutume ou la religion comme excuses pour fermer les yeux sur les atteintes aux droits des femmes ou pour ne pas les protéger. Il y a tout juste quatre ans, en mars 2002, 14 écolières ont été brûlées vives et des dizaines d'autres blessées dans l'incendie de leur école en Arabie Saoudite. Les membres de la police religieuse avaient empêché les jeunes filles de quitter le bâtiment parce qu'elles ne portaient pas leur foulard et qu'aucun homme de leur famille n'était présent pour les prendre en charge.

L'État doit également demander des comptes à la police et aux autorités judiciaires pour qu'elles s'attaquent réellement à la violence au sein de la famille, au lieu de la considérer comme une affaire privée entre une femme et son partenaire. Même dans les pays occidentaux, les autorités locales, les policiers et les magistrats n'en font souvent pas assez pour empêcher et traiter les cas de violences familiales.

Le gouvernement doit aussi reconnaître l'existence du viol conjugal et l'ériger en infraction. En 2000, moins de 30 pays disposaient de lois contre ce type de viol. De même, à ce jour,

plus de 70 pays n'ont toujours pas de lois contre la violence domestique, et plus de 120 ne disposent d'aucune législation contre le harcèlement sexuel. Enfin, dans plus de 50 pays, il existe des lois activement discriminatoires à l'égard des femmes.

L'État doit également fournir une aide, un abri et des services appropriés aux femmes victimes de violence.

Par ailleurs, la société doit elle aussi prendre ses responsabilités et cesser d'être complice par son indifférence, son indulgence et son silence. Les tabous restent solidement ancrés. La famille, les amis, les voisins et les responsables religieux ont tendance à tolérer cette violence, à la cautionner ou à regarder ailleurs.

Ainsi, une Espagnole victime de violence a raconté : « *Mon mari a tenté à deux reprises de me tuer [...] Ma famille ne comprenait toujours rien. Ils me disaient par exemple : au fond de lui, c'est quelqu'un de bien, tu dois apprendre à faire avec.* »

Face à cette tolérance de la violence, des femmes ont fait preuve d'un courage incroyable en dénonçant ce qu'elles avaient subi. Ainsi, Rania Al Baz, présentatrice de télévision saoudienne, a choqué son pays en publiant des photos d'elle-même à la suite d'un violent passage à tabac par son mari en avril 2004. Cette femme a fait plus que quiconque pour mettre sur la place publique la question de la violence domestique.

De même, Mukhtaran Mai est devenue un symbole de courage et d'espoir pour les victimes de violence dans le monde entier. Cette femme a porté plainte et témoigné devant un tribunal contre six hommes qui l'avaient violée au Pakistan en 2002. C'est un conseil de village qui avait ordonné à ces hommes de la violer pour punir sa famille car son frère était accusé d'avoir une liaison avec une femme d'une tribu de caste supérieure.

Au Mexique, les mères de Ciudad Juarez ont attiré l'attention sur les homicides de centaines de femmes et de jeunes filles dans leur région et ont réclamé justice face à l'indifférence et à l'inaction des autorités.

Les voix de ces femmes sont autant d'appels vibrants aux États et à la société pour qu'ils renoncent à leur indifférence et prennent conscience de cette violence – pour que les barrières sociales et culturelles soient brisées et que naisse la volonté politique de procéder à des changements concrets.

Les grandes avancées réalisées par les femmes dans la sphère publique ne doivent pas nous amener à relâcher nos efforts en faveur de la sécurité et de la dignité des femmes. Ce n'est pas parce qu'elle occupe une grande place dans le calendrier politique international que nous devons

laisser la « *guerre contre le terrorisme* » nous détourner du problème de la violence dont sont quotidiennement victimes les femmes dans nos maisons et nos quartiers.

La violence contre les femmes est une menace à la sécurité humaine et nous devons tous – dirigeants politiques, policiers, juges, responsables religieux, membres influents de la société civile, parents, amis ou voisins – accorder une plus grande priorité à son éradication.

Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**